



**CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA VENTE
SUR OFFRES DES PRIX N° 02/ISM/2024 DU 10/09/2024 A 10H**

- **Objet de la vente :** vente du mobilier de bureau d'occasion de l'Institut Supérieur de la Magistrature en lot unique ;
- **Date et lieu de vente :** le 10/09/2024 à 10h au siège social de l'Institut Supérieur de la Magistrature sis 225, Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi, Rabat ;
- **Références de la vente :** avis de vente sur offres des prix n° 02/ISM/2024 ;
- **Mode de vente :** vente publique sur offres des prix sous plis fermés après publication de l'avis de vente dans le journal d'annonces légales et dans le portail de l'Institut Supérieur de la Magistrature (www.ism.ma) ;
- **Le prix de vente minimal est de : Trente Cinq Mille (35 000,00) Dirhams ;**
N.B.: toute offre de prix dont le montant est inférieur au prix de vente minimal sera écartée.
- **Montant de la caution :** la caution est fixée à Mille (1 000,00) Dirhams ;
- **L'offre sera présentée sous plis fermé et contenant :**
 - La caution comportant les références de la vente sur offres des prix n° 02/ISM/2024 ;
 - La soumission (L'offre de prix) ;
- **L'offre sera :**
 - Soit déposée contre récépissé auprès de l'unité précitée ;
 - Soit remise au président de la commission de la vente sur offres des prix au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- **Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs soumissionnaires à la fois,** ces derniers seront départager par un tirage au sort séance tenante ;
- **Modalités de paiement :** le paiement sera réglé dans un délai maximal de **quatre (4) jours** à compter du jour de l'adjudication au compte bancaire ouvert au nom de l'Institut Supérieur de la Magistrature à la Trésorerie Générale du Royaume (RIB: 310810100002400404620192, agence avenue Allal Ben Abdellah - Rabat), ou bien par chèque bancaire certifié au nom de l'Institut Supérieur de la Magistrature ;
- **Délais d'enlèvement :** les enlèvements seront effectués à la charge de l'acheteur attributaire et dans les cinq (5) jours suivant la date de paiement ;
- **Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.**

Le Directeur Général l'Institut
Supérieur de la Magistrature :

L'acheteur :

Abdelhnine TOUZANI
Chargé des Fonctions de
Directeur Général de l'Institut
Supérieur de la Magistrature